

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20251006-D\_06\_10\_2025\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2025

Publication : 10/10/2025

## Délibération n°06-10-2025-002

4.1 Personnel tutélaires et stagiaires de la FPT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 6 octobre 2025*

Date de convocation	30 septembre 2025
Date d'affichage	30 septembre 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	44 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 6 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint-Aubin-des-Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** 37 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Etaient représentés :** 0 -

**Pouvoirs :** 7 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL.

**Etaient excusés :** 11 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Joël CIRON, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS.

**Secrétaire de séance :** Mme Michèle LEGESNE.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

### RESSOURCES HUMAINES : COMPLEMENT EMPLOIS FRANCE SERVICES

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport du Président,  
Après en avoir délibéré,

#### **PREND ACTE** que :

- Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
- Le Conseil communautaire doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

#### **RAPPELLE** que :

- la Communauté de Communes a décidé par délibération du 10 octobre 2022, de créer un France Services multisite, comprenant une phase expérimentale de 3 ans. Pour mener à bien cette décision, 3 emplois non permanents de conseillers France Service ont été créé, dans le cadre de contrats de projet.
- Par délibération du 30 juin 2025, le Conseil Communautaire a pérennisé le service et créé les emplois permanents correspondants.

**PREND ACTE** qu'il convient de compléter la délibération du 30 juin 2025 en ajoutant des grades potentiels aux emplois créés (les grades ajoutés sont soulignés dans le texte ci-après).

Les 3 emplois ont les caractéristiques suivantes :

- Un emploi de conseiller référent France Services à temps complet (35/35ème),
- Un emploi de conseiller France Services et assistant administratif à temps complet (35/35<sup>ème</sup>),
- Un emploi de conseiller France Services à temps non complet (3/35ème).

Les trois emplois de conseiller France Services seront chargés des fonctions suivantes :

- Assurer l'accueil du public ;
- Assurer un accompagnement individualisé ;
- Gérer le fonctionnement général de la structure.

Le conseiller référent aura également pour mission de manager et coordonner le service (réalisation du bilan annuel d'activité, préparation du comité de pilotage annuel et entretenir un réseau de partenaires).

Le conseiller assistant administratif assurera également des tâches administratives variées principalement pour le service urbanisme.

Ces fonctions sont indispensables au bon fonctionnement des services de la Communauté de Communes du Perche Emeraude et nécessitent une continuité de service.

**CONSIDERANT** que ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires titulaires sur les grades de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, rédacteur principal de 2<sup>nde</sup> classe, rédacteur, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, adjoint administratif principal 2<sup>nde</sup> classe ou adjoint administratif, agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe, agent social principal de 2<sup>nde</sup> classe ou agent social.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

**RAPPELLE** que par dérogation, chaque emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2 de la loi du 26 janvier 1984, dans la mesure où les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

En cas de recours à un agent contractuel, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Le choix de son niveau de recrutement et de rémunération sera défini selon sa qualification et son niveau d'expérience et sera compris entre l'échelon 1 et l'échelon 11 des grades précités.

**AUTORISE** la création de trois emplois de conseiller France Services selon les conditions complétées ci-dessus.

**MODIFIE** le tableau des emplois et des effectifs.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder au recrutement, à signer tous les documents se référant à cette décision et à appliquer le régime indemnitaire correspondant.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 44
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 6 octobre 2025  
Pour extrait conforme  
Le 7 octobre 2025

Le Secrétaire de séance

Mme Michèle LEGESNE

Le Président

M. Didier REVEAU

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE**

